

Etrangères doublement pénalisées

RAPPORT

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers fustige le pouvoir «discrétionnaire» de l'administration fédérale, notamment sur les femmes étrangères battues par leur conjoint.

La Suisse épinglée. Dans son rapport annuel rendu public hier, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) dénonce la façon dont y sont traitées les étrangères victimes de violences conjugales. Une critique de plus après celles exprimées par le Conseil des droits de l'homme et le Comité onusien pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Les étrangères maltraitées, note Myriam Schwab, de l'ODAE, ont toutes les chances d'être renvoyées dans leur pays en cas de séparation, ce qui les incite à ne pas rompre l'union. «La Suisse viole ainsi son devoir de protection à l'égard des victimes.» En cause, le pouvoir «discrétionnaire» de l'Office fédéral des migrations (ODM) qui «privilégie l'intérêt à limiter l'immigration sur toute autre considération».

Risques dans leur pays

La loi stipule que, pour qu'un permis de séjour soit reconduit, la réintégration de la victime dans son pays d'origine doit être «fortement compromise». Pour que l'ODM accepte d'entrer en matière, il faut ainsi que la femme renvoyée risque d'être victime d'un crime d'honneur ou d'un bannissement de sa famille, critique l'Observatoire. Suite aux remarques du Conseil des droits de l'homme, le canton de Berne a décidé, la semaine dernière, d'assouplir cette pratique.

L'ODAE met également en doute la fiabilité des enquêtes d'ambassade censées attester les dires des requérants arrivant en Suisse. L'ODM s'appuierait ainsi fréquemment sur des informations erronées pour fonder son jugement.

MARC GUÉNIAT

La caisse unique d'assurance-maladie séduit Pierre-François Unger

ASSURANCE-MALADIE

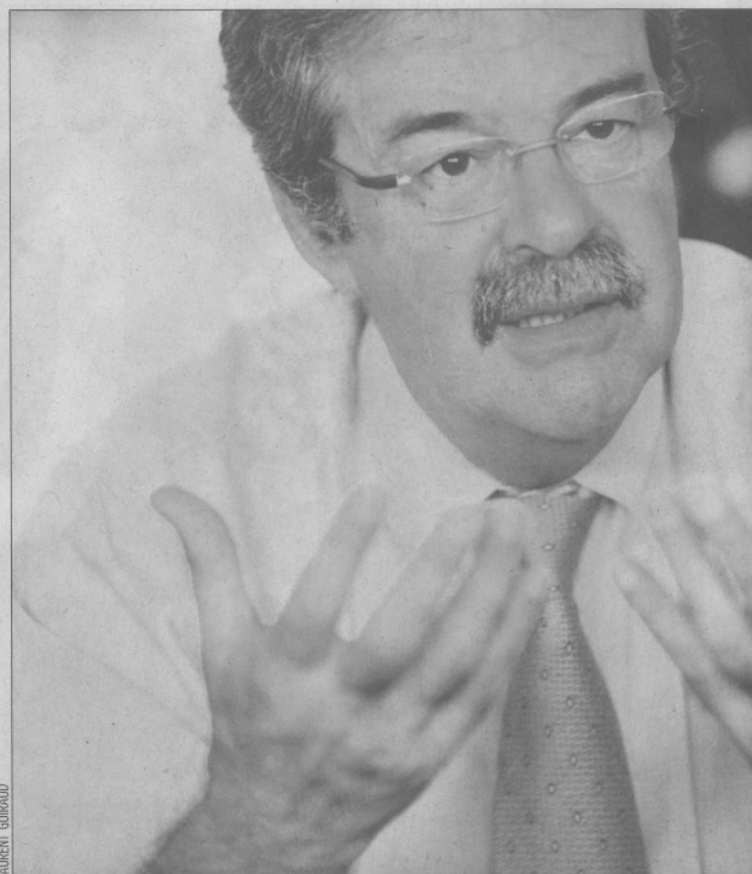
Le projet de caisse unique lancé par Franz Steinegger suscite pour une fois un grand intérêt au-delà des clivages politiques. Pierre-François Unger, ministre genevois de la Santé et grand pourfendeur du système actuel, livre son analyse.

LAURENT AUBERT

La caisse unique a été relancée la semaine dernière avec les déclarations de Franz Steinegger (24 heures des 3 et 4 novembre). Critiquant la «pseudo-concurrence» entre les 87 caisses actuelles qui ne porte que sur la chasse aux bons risques, l'ancien président du Parti radical suisse préconise une caisse unique nationale pour l'assurance-maladie de base, toujours financée par des primes par tête, variables selon les cantons.

Contrairement à d'autres personnalités de droite et de gauche qui ont déjà apporté leur soutien, le conseiller d'Etat genevois Pierre-François Unger ne s'est pas encore exprimé. Adversaire déclaré du système actuel, le patron du Département de l'économie et de la santé avait fait profil bas en 2007, lors de la campagne sur l'initiative socialiste. Le démocrate-chrétien était alors déchiré entre son soutien de principe à une caisse unique et la solidarité avec son parti. Aujourd'hui, il prend clairement position.

- M. Unger, est-ce que vous vous ralliez au projet de caisse unique défini par M. Steinegger?
- Oui, et ce n'est pas un scoop. Je n'ai pas fait mystère de mon opinion en 2007, mais l'erreur des initiants avait été alors de lier deux thèmes: la caisse unique et les primes liées au revenu, qui n'étaient pas acceptables pour la majorité de la population.
- Il s'agissait alors de remédier aux primes par tête, qui sont une



LAURENT GOURAUD

COMPROMIS Enthousiaste quant à l'idée d'une caisse unique nationale, Pierre-François Unger propose de garder le financement par tête, mais proportionnelles au revenu.

lourde charge pour la classe moyenne et les familles. Comment faire alors?

- J'ai proposé de garder les primes par tête mais d'introduire des franchises proportionnelles au revenu. Plus vous gagnez, plus vous devez prendre en charge vos factures. Cette proposition est en cours d'examen par la Conférence des directeurs cantonaux de la santé (CDS).

- Etes-vous prêt à soutenir une caisse unique qui conserverait des primes variables selon les cantons?

- Oui, mais les primes cantonales ne se justifient que si les réserves restent aussi dans les cantons. Après tout, les réserves, ce sont les primes moins les coûts. C'est le combat que je mène depuis des années avec mon collègue vaudois Pierre-Yves Maillard.

- Moyennant ces conditions, vous êtes prêt à vous engager aux côtés de M. Steinegger?

- Des deux mains et des deux pieds! La concurrence que prévoit la loi sur l'assurance-mala-

PUBLICITÉ

«La confiance
précieuse des